

HONORAIRES Morvan Patrimoine

1) *Tarif applicable aux transactions, à charge du vendeur, sauf accord particulier négocié préalablement à la rédaction du mandat ou de la signature d'un compromis de vente.*

Jusqu'à 40.000 €

- Honoraires de 10 % du prix net vendeur, avec un minimum de 1.500 € TTC (TVA à 20,00%).

Au dessus de 40.000 €, commission dégressive :

- Frais fixes de 4.000 €, plus 7 % TTC du prix au-delà des 40.000 €.

Exemple pour 70.000,00 € :

4.000,00 € + 7 % (70.000,00 € - 40.000,00 €) = 6.100,00 € TTC (soit 8.7%)

Exemple pour 120.000,00 € :

4.000,00 € + 7 % (120.000,00 € - 40.000,00 €) = 9.600,00 € TTC (soit 8%)

2) *Tarif applicable aux avis de valeur, estimations et expertises, sauf accord particulier négocié préalablement à l'exécution du travail :*

- Les estimations, dans le cadre de la conclusion d'un mandat de vente, sont gratuites, elles permettent de connaître la valeur de marché approximative d'un bien.
- Les évaluations écrites, sont facturées au temps passé.

Nos honoraires sont de 0,50 € HT, soit 0,60 € TTC, par kilomètre pour le déplacement et de 80,00 € HT, soit 96,00 € TTC, par heure (TVA à 20,00%)